

INSTRUCTIONS

Voir la rubrique « DOCUMENTS – AVANT DE SOUMETTRE VOTRE PROJET », en ligne

L'ensemble des éléments (obligatoires et facultatifs) doit être impérativement déposé en ligne, au plus tard le jour de la date limite, 12:00 CET (12h midi heure locale française).

- Tous les documents doivent être obligatoirement joints en version PDF; seuls le devis récapitulatif, le budget et les comptes d'exploitation peuvent être joints en format EXCEL.
- Les pièces à joindre ne peuvent excéder la taille de 6MB.
- Le titre original du film doit être indiqué sur chaque document.
- Le nom du fichier à joindre doit faire référence au contenu du document.

ELEMENTS OBLIGATOIRES

L'absence d'un ou plusieurs de ces éléments entraînera automatiquement la non-éligibilité du projet.

#	Éléments à fournir	Version linguistique
1	Un synopsis du film (<i>maximum 3 pages</i>).	
2	Les commentaires approfondis du réalisateur/de la réalisatrice sur le style, la structure et les aspects visuels du film. Pour les documentaires ces commentaires doivent: <ul style="list-style-type: none"> • expliquer l'approche visuelle, • expliquer « l'accès » aux personnages/à l'endroit/aux archives; et • expliquer pourquoi le projet est principalement destiné à une sortie en salles. 	Anglais ET Français
3	La note de production (voir lignes directrices, en ligne).	
4	Le scénario du film Pour les documentaires , le traitement peut remplacer l'obligation de fournir le scénario.	Version originale (langue de tournage) ET anglais, ET, si possible, français
5	Un devis récapitulatif du budget en euros indiquant les dépenses effectuées par chaque coproducteur.	Anglais OU Français
6	Un budget détaillé indiquant le coût total global en euros et la répartition des coûts par coproducteur Le budget de chaque pays doit être présenté en euros ET dans la monnaie nationale du coproducteur concerné, le cas échéant.	
7	La copie du (ou des) contrat(s) ou memo-deals entre les coproducteurs , y compris les annexes et avenants éventuels à ces contrats, les lettres d'intention, memo-deals ou contrats conclus avec les distributeurs et, le cas échéant, avec le vendeur international. <i>Veillez vous référer à l'article 2.3.3 du Règlement relatif au soutien à la coproduction, qui définit les aspects fondamentaux minimum devant être convenus entre les coproducteurs et figurer dans le deal memo de coproduction.</i>	Version originale ET anglais OU français
8	Preuves de financement Lettres d'intention, deal memos ou contrats pour les éléments de financement figurant dans le plan de financement.	Preuves de financement à joindre au plan de financement disponible sur la plateforme de dépôt (écran 3)
9	Les comptes d'exploitation des films précédemment soutenus par EURIMAGES et le, cas échéant, le remboursement des sommes dues.	Anglais OU Français

ELEMENTS FACULTATIFS

La fourniture de ces éléments est recommandée.

L'absence de l'un ou plusieurs de ces éléments n'entraînera pas la non-éligibilité du projet. Cependant, veuillez noter que ces éléments contribueront à faciliter l'évaluation du projet.

#	Éléments à fournir	Version linguistique
10	Un traitement (<i>maximum 15 pages</i>) donnant une idée précise du projet et permettant une pleine compréhension de la trame de l'histoire.	Anglais ET, si possible, français
11	Une brève description des personnages principaux	